

Le portrait de MADO

MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE
DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTRÉGIE



Volume 7, no 6
Décembre 2019 — ISSN: 2291-9058

LES MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE (MADO) LIÉES À UNE EXPOSITION PROFESSIONNELLE EN 2018

FAITS SAILLANTS

En Montérégie, le plomb, l'amiante suivi du monoxyde de carbone demeurent les agents chimiques les plus fréquemment en cause dans les déclarations reçues.

On remarque une baisse du nombre de cas de maladie liée à une exposition à l'amiante.

2018, EN BREF

L'année 2018 compte un total de 345 déclarations, une donnée similaire à 2017 (341). Le plomb se démarque avec 167 MADO. L'amiante, responsable des cas d'amiantose, de mésothéliome et de cancer du poumon lié à l'amiante, figure au deuxième rang avec un total de 45 cas. En troisième position, on retrouve le monoxyde de carbone avec 27 déclarations.

Tableau 1 – Nombre d'épisodes de MADO chimiques d'origine professionnelle selon la maladie et l'agent chimique¹, 2016 à 2018

Maladie	Catégorie agents	Agents chimiques	2016	2017	2018
Amiantose ²	Poussières et fibres	Amiante	37	24	21
Cancer du poumon lié à l'amiante ²	Poussières et fibres	Amiante	8	11	8
Mésothéliome ²	Poussières et fibres	Amiante	16	18	16
Asthme d'origine professionnelle	Hydrocarbures et autres composés organiques	Diisocyanate d'hexaméthylène (hdi)	1	-	-
		Diisocyanate de toluène (tdi) (mélange d'isomères)	1	-	-
		Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane (mdi)	1	-	-
		Isocyanates (non spécifié)	-	1	1
	Poussières et fibres	Céréales ou farine	1	1	1
	Produits chimiques divers	Produits industriels divers (non spécifié)	-	1	-
	Gaz et asphyxiants	Résines (non spécifié)	1	-	-
Atteinte des systèmes	Gaz et asphyxiants	Dioxyde d'azote	1	-	-
		Dioxyde de carbone	-	1	-
		Monoxyde de carbone	16	10	7
	Hydrocarbures et autres composés organiques	Sulfure d'hydrogène	3	-	1
Indicateur biologique au-dessus du seuil ³	Gaz et asphyxiants	Perchloroéthylène (tétrachloroéthylène)	-	-	1
		Monoxyde de carbone	2	1	20
	Métaux, métalloïdes et leurs dérivés	Styrène	-	4	-
		Arsenic inorganique	2	1	-
		Chrome hexavalent hydrosoluble	79 ⁵	-	-
		Cobalt	2	-	-
Intoxication d'origine chimique ^{3,4}	Métaux, métalloïdes et leurs dérivés	Plomb	172	115	136
		Chrome hexavalent hydrosoluble	1	-	-
		Cobalt	1	-	1
		Plomb	180	146	131
Silicose ²	Poussières et fibres	Silice (non spécifié)	3	6	1
Total			528	341	345

Source : Institut national de santé publique du Québec. Portail de l'infocentre. MADO-Chimique, données extraites le 30 mai 2019.

¹ Un agent chimique peut se retrouver dans plus d'une catégorie de maladie en fonction de la définition nosologique attribué.

² Les cas déclarés pour une année peuvent inclure d'anciens cas nouvellement déclarés.

³ Un même cas peut revenir à chaque année

⁴ Depuis janvier 2014, la maladie « Intoxication d'origine chimique » a été remplacée par « Atteinte des systèmes » et par « Indicateur biologique au-dessus du seuil », sauf pour ce qui est des cas déjà suivis avant cette date.

⁵ Ce nombre élevé est attribuable à une activité de surveillance médicale effectuée par une équipe de santé au travail dans un établissement spécifique

- = Aucune MADO chimique d'origine professionnelle n'a été déclarée pour cette maladie et cet agent au cours de l'année.

LE PLOMB

En 2018, bien que le nombre de déclarations soit stable, la proportion de MADO liée à une exposition au plomb sur l'ensemble des déclarations représente 77,4 % pour 2018. Ces déclarations sont majoritairement reçues de l'Institut de recherche Robert Sauvé en santé et en sécurité du travail, ce qui nous indique que le médecin prescripteur fait partie de l'équipe de santé au travail de la Montérégie et qu'un programme de santé de même que des activités sont déployés dans les milieux concernés par ces expositions. L'objectif des interventions de l'équipe de santé au travail vise d'éliminer ou réduire à la source l'exposition au contaminant dans l'établissement concerné.

Une plus faible proportion de MADO provient d'autres déclarants tels que le médecin qui pratique dans une clinique médicale ou un groupe de médecine de famille. Tous les cas rapportés sont investigués et au besoin des interventions sont directement déployées dans les milieux de travail.

L'AMIANTE

En 2018, le nombre de cas MADO liés à une exposition à l'amiante (45) présente une baisse en comparaison avec l'année 2017 (53) et 2016 (61), et ce, particulièrement pour les cas d'amiantose. Cette tendance pourrait s'expliquer par l'ensemble des mesures mises en place visant d'éliminer la présence d'amiante des procédés de fabrication de même que mieux contrôler le risque d'exposition. À ce sujet, des mesures Règlementaires issues du Règlement sur la santé et la sécurité du travail sont progressivement mises en place depuis 2003.

Par exemple, les entreprises devaient respecter à compter de 2015 l'exigence de tenir un registre de gestion sécuritaire de l'amiante. Ainsi, les milieux de travail doivent fournir un registre permettant d'identifier la présence d'amiante dans l'ensemble de leurs installations. Il faut savoir qu'encore aujourd'hui, on peut trouver des matériaux et des produits contenant de l'amiante, que ce soit dans des matériaux de construction, l'isolation de bâtiments anciens ou encore par le biais du contact avec les matériaux composants les routes, ponts ou viaduc datant d'une certaine époque.

LE MONOXYDE DE CARBONE

Nous comptons un total de 27 déclarations pour 2018. Cette donnée représente une augmentation comparée à 2017 (11) et 2016 (18). L'interprétation des données concernant le monoxyde de carbone doit toutefois tenir compte du nombre d'événements survenus. Par exemple, un seul événement à lui seul peut impliquer un nombre important de personnes exposées ce qui peut influencer la lecture concernant les données. À ce sujet, pour 2018 les 27 déclarations sont issues de cinq événements distincts. Un des événements compte à lui seul 22 personnes exposées au CO. Le milieu concerné est un établissement de santé et de services sociaux. La source d'exposition est l'unité de chauffage. L'enquête réalisée a permis de procéder à l'installation de plusieurs détecteurs de CO dans l'immeuble de même que de mettre en place un système de suivi des appareils installés.



Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source.

Auteure : **Chantal Bonneau**
 Collaborateurs : **Nathalie Bernier, Mylène Cloutier, Nabila Kadaoui, Christine Lacroix, Florence Rae-Paré et Mélanie Shang**
 Mise en page : **Louise Marchitello**